

Une microfinance gérée par une organisation paysanne au Togo



LA DÉMARCHE DU GRADSE

Le Groupe de Recherche-Action pour le Développement Socio-Economique en vue de la Promotion Humaine et la Coopération Internationale (GRADSE/PHCI) est une association d'appui au développement au Togo qui s'est constituée en 1998.

GRADSE/PHCI travaille à la promotion sociale et économique des populations pauvres en accordant une importance particulière à leur participation libre et responsable à la transformation durable de leur société. Il œuvre par la formation et l'appui accompagnement à l'émergence d'une génération d'agriculteurs professionnels maîtres du développement de leur propre milieu. En prélude à toute action d'accompagnement envisagé par le GRADSE/PHCI, un diagnostic participatif est effectué en amont en vue d'identifier les besoins réels des populations ainsi que les approches de solutions. Le rôle de GRADSE/PHCI est comparable à celui d'une « accoucheuse ».

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

Les bénéficiaires des actions du GRADSE/PHCI sont les membres des 140 organisations paysannes regroupées au sein d'un mouvement paysan appelé l'Union des Organisations Paysannes Anckely-Développement (UOP-AD). Cette Union compte à ce jour 5 000 membres, dont le Réseau des Femmes Anckely (RFA) avec 3 000 membres, répartis dans les régions Centrale et Kara au Togo.

Les organisations paysannes sont créées par les producteurs eux-mêmes avec l'appui-accompagnement du GRADSE/PHCI. Au départ les groupements sont informels. Puis le GRADSE/PHCI a accompagné certains groupements à muter en société coopérative selon le droit togolais. Ensuite, les coopératives sont appuyées dans l'élaboration de leur plan d'affaires.

Mise en place du fonds ANCKELY GNIM

Avec l'appui du GRADSE/PHCI l'Union des Organisations Paysannes Anckely a constitué une microfinance dénommée Anckely-Gnim.

Au niveau de chaque village, Anckely-Gnim est représenté par un groupement d'épargne et de crédit (GEC).

Les bénéficiaires de Anckely-Gnim sont les membres des groupements ayant adhéré à l'UOP-Anckely-Développement. Le montant des frais d'adhésion s'élève à 2 000 FCFA en moyenne. Les personnes intéressées à rejoindre Anckely-Gnim doivent satisfaire aux critères d'admissibilité définis par l'UOP. Ces critères incluent la résidence dans les Régions Centrale et Kara, le type d'activité ou encore la démonstration d'une capacité de remboursement.

Anckely-Gnim est géré par les membres de l'UOP organisés en GEC au niveau de chaque village. Les ressources financières de la microfinance proviennent des nouvelles adhésions, l'épargne des membres, et les subventions des partenaires financiers. Certains membres organisent entre eux des tontines hebdomadaires d'un montant de 1 000 FCFA par membre. On compte à ce jour une dizaine de tontine. Ces tontines viennent renforcer l'épargne.

Les groupements d'épargne et de crédit (GEC) exercent un rôle essentiel dans la mobilisation d'une épargne. Ces groupements sont appelé « Trois Clés » car la caisse est sécurisée avec trois clés détenues par trois personnes différentes.

Les décisions importantes telles que l'élection des membres du comité de crédit dans les villages, l'adoption des rapports d'activités, sont prises lors d'une assemblée générale au village.

La microfinance Anckely-Gnim dispose également d'un fonds de garantie subventionné par les partenaires techniques et financiers du Gradse. Ce fonds de garantie permet de partager les risques en cas d'impayés par les membres. Il endosse alors cette garantie à hauteur de 50 % du montant de l'impayé et celui des partenaires financiers les autres 50%.

FONCTIONNEMENT DU GEC (Groupement d'Épargne et de Crédit)

Le comité de crédit composé de cinq membres (un président, un trésorier, un secrétaire et deux conseillers) est élu par les groupements membres de l'UOP au niveau du village. Il est responsable de la gestion quotidienne du GEC et de la prise de décisions opérationnelles. Les comités de crédits sont chargés de l'étude des dossiers de crédits, de leur approbation et du suivi des remboursements.

Les membres du GEC font des épargnes régulières. Les dépôts sont effectués à intervalles réguliers (mensuels ou en fin de saison agricole) et les montants épargnés sont accumulés dans les comptes individuels des membres. Ces fonds sont utilisés pour accorder des prêts aux membres du GEC.

Les membres du GEC peuvent demander des prêts pour financer des projets ou faire face à des dépenses imprévues. Les demandes de prêt sont examinées par le comité de crédit, qui évalue la capacité de remboursement du demandeur et établit les conditions du prêt, telles que les garanties requises et la durée du prêt.

Le GEC est responsable de la gestion des fonds collectés auprès des membres. Cela inclut la tenue de registres financiers, la gestion des risques, la mise en place de politiques de prêt responsables, ainsi que la gestion des revenus issus des intérêts perçus.

Les GEC mettent en place des mécanismes de contrôle interne pour assurer la transparence, la responsabilité et la protection des intérêts des membres. Cela peut inclure des audits périodiques, des rapports financiers réguliers, de saines pratiques de gouvernance et des politiques de confidentialité des données.

Différents crédits octroyés

Les crédits sont principalement octroyés aux producteurs agricoles encadrés par le GRADSE. Ils sont classés en différentes catégories correspondants à différents types d'appui financier :

Type de de crédit	Montants octroyés en FCFA	Bénéficiaires
Quick Start (QS)	50 000 - 200 000	Primo entrepreneurs (les débutants) (Il s'agit des petits exploitants agricoles, vendeuses gargote).
Petit Crédit Rapide d'Installation (PCRI)	200 001 - 500 000	Petits entrepreneurs (Artisans, personnes formées mais non installées par manque de moyen, sortants des CFAR (Centre de formation agricole et rural)).
Coup de Pouce	500 001 - 1 000 000	Entrepreneurs moyens Niveau 1 (Prestataire de services agricoles : vente d'intrants, transport des récoltes, petit commerce, activité économique d'artisans).
Crédit Écllosion	1 000 001 - 5 000 000	Entrepreneurs moyens Niveau 2 (Transformateurs des produits agricoles, exploitant ferme agricole, warrantage : stockage vente des récoltes).
Crédit Entrepreneur	5 000 000 FCFA et plus	Petites entreprises (Petite et moyenne entreprise, petite et moyenne Industrie, petite société agricole, exportation des produits agricoles).

Le taux d'intérêt est de 15% et la durée du remboursement varie entre 1 et 3 ans, en fonction de l'activité du demandeur, aussi le remboursement ne se fait pas immédiatement le mois suivant le prêt, le différé peut-être de 3 à 6 mois après l'emprunt.



Résultats atteints

- Amélioration du revenu des ménages : Avec les crédits octroyés, les revenus sont améliorés, passant de moins de 50 000 à 250 000 FCFA l'an chez les hommes et 200 000 FCFA chez les femmes en moyenne. La majorité des ménages bénéficiaires (75%) arrivent à construire leur maison avec des matériaux solides et des toits en tôle. Également, beaucoup de femmes participent de nos jours aux frais de construction de logement du ménage.
- Scolarisation : La majorité des bénéficiaires (80%) arrivent à payer les frais de scolarisation de leurs enfants. On note une nette amélioration du taux de scolarisation des filles qui est estimé à 40%.
- Conditions/outils de travail : Les conditions de travail des producteurs sont améliorées avec l'utilisation du tracteur, de la traction animale, des motopompes et des râpes à manioc.
- Superficie emblavée : Avec le crédit, les éleveurs, les producteurs maraîchers et vivriers ont considérablement augmenté les superficies cultivées, passant de 0,5 - 1 hectares pour les femmes et 1 à 2 hectares pour les hommes à plus de 2 hectares, voire plus.
- Eau : Grâce aux crédits octroyés, de nombreux puits et bassins d'eau ont été réalisés dans les exploitations agricoles et les villages améliorant l'accès à l'eau potable.
- Soins de santé : Il s'agit notamment de l'amélioration de l'accès des mères et enfants aux services de santé maternelle et infantile de qualité et d'une meilleure fréquentation des structures sanitaires.
- Alimentation : La plupart des ménages sont passés de deux à trois plats en moyenne par jour, avec une alimentation plus variées composée de céréales, de tubercules, des légumes, des fruits, de viande (volailles, petits ruminants) du poisson, du lait et des œufs.
- Déplacement : On note une amélioration des moyens de déplacement au moyen de motos et de tricycles pour le transport des produits agricoles des champs/villages vers les marchés.

Principales difficultés rencontrées

L'octroi de crédit aux familles paysannes présente plusieurs difficultés. On peut citer principalement :

- Faible couverture des demandes en crédit en raison des ressources insuffisantes de la microfinance Anc-kely-Gnim : Sur 10 personnes sollicitant un crédit, à peine 3 demandes sont satisfaites.
- Risques agricoles : Les nombreux risques liés à l'agriculture rendent difficile pour la microfinance d'évaluer la capacité des producteurs agricoles à rembourser leurs prêts.
- Manque de garanties : Les familles paysannes ont du mal à fournir des garanties suffisantes pour obtenir un prêt. Les terres agricoles, souvent la principale source de garantie, ne sont pas enregistrées.
- Saisonnalité des revenus : Les revenus des producteurs agricoles sont saisonniers, cela rend difficile le remboursement régulier des prêts.
- Complexité des projets agricoles : Certains projets agricoles, tels que la conversion à l'agriculture biologique sont complexes et nécessitent des investissements importants.
- Action des responsables politiques : Certaines personnalités politiques tentent d'influencer l'octroi de crédit aux paysans et paysannes en introduisant une confusion entre dons et crédit à rembourser.



POUR ALLER PLUS LOIN

- www.gradse.net
- www.emp-act.ch
- www.souverainetealimentaire.org

PSA

Plateforme souveraineté
alimentaire d'organisations
membres de la FGC

AVEC LE SOUTIEN DE LA

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

Remerciements :

À tous les participants à l'atelier « Échange et apprentissage sur le financement du monde rural » qui a eu lieu au Burundi en septembre 2023, nos partenaires et particulièrement ADISCO pour son organisation. À toutes et tous nos collègues des organisations membres de la PSA (Association Suisse-Cameroun, CETIM, E-changer Genève, emp'ACT, FH Suisse, GRAD-s, Graine de Baobab, IRED, IRHA, Jardins de Cocagne Solidarité Nord et Sud, Philea, SeCoDév, Swissaid-Genève, Tereo et Uniterre). À la FGC (Fédération genevoise de coopération) pour son soutien à la tenue de l'atelier.

Plateforme Souveraineté Alimentaire - Octobre 2024 - Coordination : Isabelle Lejeune - Rédaction : Alassane Imorou Sidi, Philippe Egger, Alain Vergeyten et Isabelle Lejeune - Graphisme : Nicolas Courlet - Crédits photos : GRADSE (Groupe de Recherche-Action pour le Développement Socio-Économique), emp'ACT.